

25^{ème} Conférence Générale de l'ICOM
Les musées, plateformes culturelles : L'avenir de la tradition
1-7 Septembre 2019, Kyoto, Japan

PROCÉDURE D'INSCRIPTION DE GROUPE

Nous sommes ravis de vous faire parvenir les informations détaillées sur la procédure d'enregistrement de groupe pour l'ICOM KYOTO 2019 :

La procédure pour les réservations de groupe est la suivante :

- Veuillez inscrire votre groupe en utilisant le formulaire de réservation ainsi que le fichier Excel pour la liste des noms. Ces fichiers vous sont fournis par le Secrétariat du Congrès de l'ICOM KYOTO 2019 (Congress Corp et K.I.T. Group).
- Avec le formulaire d'inscription, vous pourrez réserver le nombre d'inscriptions et vous recevrez ensuite une facture proforma pour votre réservation de groupe.
- **Tous les noms doivent être traités en utilisant ces documents officiels. Aucune exception ne peut être faite.**
- Après avoir reçu le paiement intégral et la liste complète des noms, ainsi que les justificatifs nécessaires pour contrôler les statuts étudiants, vous recevrez votre confirmation de groupe ainsi que les lettres d'invitations éventuellement requises.

Les conditions générales officielles d'inscription sont pleinement applicables à tous les participants inscrits dans le cadre d'une réservation de groupe.

Dates limites, paiement et annulation

Les dates limites pour la soumission de données sur les participants :

Veillez noter que tous les noms doivent être envoyés au Secrétariat du Congrès de l'ICOM KYOTO 2019 en utilisant les documents officiels avant la prochaine date limite d'inscription (30 Avril 2019 pour le tarif préférentiel et le 31 Août 2019 pour le tarif régulier). Si les noms et les informations obligatoires sur les participants ne sont pas fournis à temps, le taux d'inscription suivant le plus élevé sera appliqué automatiquement. Une inscription n'est pas considérée comme complète tant que les coordonnées obligatoires, les justificatifs pour les participants inscrits dans les tarifs réduits et le paiement intégral ne sont pas reçus. **Si les noms, justificatifs, et informations complètes obligatoires ne sont pas soumis à temps, les inscriptions ne peuvent pas être annulées sans frais. Les coordonnées peuvent être soumises plus tard et le taux d'inscription suivant le plus élevé s'appliquera OU les inscriptions peuvent être annulées conformément aux conditions d'annulation.**

- Date limite d'inscription au tarif préférentiel : **30 Avril 2019 24:00 JPT** (après cette date, le tarif régulier sera appliqué si les coordonnées du participant n'ont pas été soumises entièrement).
- Date limite d'inscription au tarif régulier : **31 Août 2019 18:00 JPT** (après cette date, des frais d'inscription sur place seront appliqués si les coordonnées du participant n'ont pas été soumises entièrement).

Pour les noms soumis après cette date limite, la différence entre le taux d'inscription initial et le taux actuel devra être réglée avant le processus d'inscription.

Paiements :

- Tous les paiements doivent être reçus avant la prochaine date limite, sinon le taux d'inscription suivant le plus élevé sera appliqué automatiquement
- Tous les paiements doivent être reçus avant le début du Congrès, sinon les badges des participants ne seront pas remis.

Annulation :

- Toute demande d'annulation doit être envoyée par écrit au secrétariat du Congrès de l'ICOM KYOTO 2019 par mail ou fax.
- **Si les noms, justificatifs ou informations obligatoires complètes ne sont pas soumis à temps, les inscriptions ne peuvent pas être annulées.**
- Des frais d'administration de **50%** par réservation seront facturés pour les annulations reçues avant le **30 Juin 2019 24:00 JPT** . Tous les remboursements seront effectués après le Congrès. Aucun remboursement ne sera accordé pour les annulations reçues après cette date.

Informations obligatoires pour les inscriptions de groupe

Les informations suivantes sur les participants sont **OBLIGATOIRES** pour tous les membres de votre groupe :

- Genre
- Nom de famille
- Prénom
- Adresse mail individuelle de chaque participant
- Société/Institution (sera imprimé sur le badge)
- Pays (sera imprimé sur le badge)
- Adresse complète du participant

VEUILLEZ NOTER QUE L'ADRESSE MAIL INDIVIDUELLE DE CHAQUE PARTICIPANT EST UNE INFORMATION OBLIGATOIRE !

Si vous inscrivez des participants en tant que Membre ICOM ou Membre ICOM Institutionnel, l'information suivante est obligatoire :

- Numéro de membre ICOM

Le participant doit être un membre valide au moment de l'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué pour les adhésions renouvelées/acquises après l'inscription !

Si vous inscrivez des participants sous le Tarif Étudiant, le justificatif suivant est OBLIGATOIRE.

- une copie de la carte étudiante montrant la date de validité OU
- un certificat d'inscription

Les informations suivantes sont obligatoires si le participant souhaite recevoir une lettre d'invitation :

- Nationalité
- Date de naissance
- Lieu de naissance
- Numéro de passeport
- Date de délivrance du passeport
- Date d'expiration du passeport

Une confirmation d'inscription ne sera PAS envoyée à chaque participant du groupe. Il en va du rôle et de la responsabilité du responsable de groupe respectif (société ou agence) d'informer chaque membre du groupe qu'il/elle a été inscrit pour assister au Congrès.

Il incombe aussi au responsable de s'assurer que chaque participant n'est inscrit qu'une seule fois.

Des frais de dossier de **5.400,00 JPY** seront appliqués pour un changement de catégorie d'inscription.

Veillez noter que tout **changement de nom** sera facturé à hauteur de **5.400,00 JPY**. Tout autre changement entraînant la **réimpression d'un badge** sera facturé à hauteur de **5.400,00 JPY**. Les

changements de réservations additionnelles, inscription, ou de moyen de paiement (par exemple changement de nom) seront facturés par le Secrétariat du Congrès de l'ICOM KYOTO 2019. Les paiements doivent être reçus avant la prochaine date limite.

Informations additionnelles

Lettre d'invitation :

Les participants souhaitant recevoir une lettre d'invitation officielle doivent contacter le Secrétariat du Congrès de l'ICOM KYOTO 2019. Pour recevoir une lettre d'invitation, les participants doivent avoir une inscription en règle et avoir payé en intégralité. Les lettres d'invitation ne seront pas envoyées après le 31 Août 2019. Une lettre d'invitation n'engage en rien l'ICOM financièrement. Toutes les dépenses encourues en relation avec le Congrès de l'ICOM sont à la charge exclusive du participant.

Exigences en matière de Visa :

Il est de la seule responsabilité du participant de s'occuper de ses obligations de visa. Les participants qui ont besoin d'un visa d'entrée doivent prévoir suffisamment de temps pour la procédure de demande. Les participants doivent contacter le consulat ou l'ambassade la plus proche pour déterminer le temps nécessaire à l'obtention d'un visa.

Le Secrétariat du Congrès de l'ICOM KYOTO 2019 ne contactera pas les consulats ou ambassades au nom des demandeurs de visa.

Collecte de Groupe :

Pour récupérer le matériel du Congrès sur place à Kyoto, 2 options vous sont proposées :

1. Collecte de tout le matériel (badges, tours de cou et mallettes)

Le responsable du groupe ou un représentant autorisé récupérera le matériel pour le groupe entier et le distribuera individuellement aux participants. Le Secrétariat du Congrès de l'ICOM KYOTO 2019 vous contactera en temps voulu pour organiser une collecte anticipée du matériel du congrès pour votre groupe, Les rendez-vous anticipés seront proposés le vendredi et le samedi avant le Congrès.

2. Collecte individuelle du matériel par le participant

Le responsable du groupe peut recevoir toutes les confirmations QR-code et les distribuer à chaque participant du groupe, les lettres avec un QR-code assurent un accès rapide et facile au Congrès.

Les badges seront remis uniquement si les paiements et les justificatifs ont été reçus !

Frais d'inscription

Tous les frais d'inscription doivent être réglés en Yens japonais et comprennent la TVA japonaise de 8%. Les frais en euros sont affichés à titre d'indication uniquement.

| | Réservation à l'avance (2018.11–2019.4) | Tarif normal (2019.5–2019.8) | Achat sur place (2019.9.1–7) |
|---|--|---------------------------------|---------------------------------|
| Membre de l'ICOM (Pays 1&2) | ¥ 43,000 (€ 330) | ¥ 56,000 (€ 430) | ¥ 68,000 (€ 523) |
| Membre de l'ICOM (Pays 3&4) | ¥ 31,000 (€ 238) | ¥ 43,000 (€ 330) | ¥ 56,000 (€ 430) |
| Non-Membre | ¥ 56,000 (€ 430) | ¥ 68,000 (€ 523) | ¥ 81,000 (€ 623) |
| Personne accompagnante | ¥ 31,000 (€ 238) | ¥ 37,000 (€ 284) | ¥ 43,000 (€ 330) |
| Etudiant | ¥ 31,000 (€ 238) | ¥ 37,000 (€ 284) | ¥ 43,000 (€ 330) |
| Pass à la journée 2, 3 et 4 Septembre (Jusqu'à 2 jours) | ¥ 10,000 (€ 76) | ¥ 10,000 (€ 76) | ¥ 12,000 (€ 92) |

- 1 EURO = 130 JPY *au taux de change en vigueur en mai 2018
- Le paiement est effectué en JPY (Yen japonais).

Mallette congrès

Une mallette congrès n'est comprise que pour une inscription complète. Les participants inscrits en Pass Journée ou en tant que personne accompagnante doivent l'acheter en plus. Cet article peut être réservé moyennant un coût supplémentaire (3.000,00 JPY) au cours du processus d'inscription. Les mallettes sont limitées et seront vendus sur le principe du premier arrivé premier servi.

Contact

Pour un service en japonais :

Congress Corporation
+81 3 5216 5303
icom2019-reg@congre.co.jp

Heures d'ouverture : Lundi à Vendredi de 10h à 5h (heure du Japon)

Pour un service dans une autre langue :

K.I.T. Group GmbH
+49 30 24603 252
icom2019@kit-group.org

Heures d'ouverture : Lundi à Vendredi de 9h à 18h (CET)